

République Française

*Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat*

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Paris, le

09 DEC. 2009

Référence: CPIA09003647-D09020024
Vos réf : RJ/JJ/210109#020

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le programme de déploiement d'équipements permettant d'améliorer les conditions de sécurité sur l'autoroute A47, entre Givors et Saint-Étienne.

Vous évoquez par ailleurs le manque d'information des automobilistes lors de la réduction de 20 km/h de la vitesse limite suite à un épisode de pollution survenu au début du mois de janvier 2009, ainsi que votre souhait de voir ce tronçon équipé d'une radio d'information routière. Il apparaît, après vérification, que la réglementation a été respectée. En effet, la réduction de la vitesse limite a été largement communiquée via les médias lors de l'épisode de pollution de janvier 2009.

Par ailleurs, l'opération de mise en place d'un système de gestion du trafic sur l'autoroute A 47 et sur l'agglomération de Saint-Étienne, a fait l'objet d'un avant-projet sommaire. Il comprend, outre la création d'un centre d'ingénierie et de gestion du trafic, la mise en place de panneaux à messages variables (PMV), de caméras et de stations de comptage, ainsi que de réseaux de transmission associés. Il permettra d'améliorer l'information des automobilistes, la viabilité du réseau et la gestion du trafic.

Une première tranche a été financée, dans le cadre du contrat de plan Etat-région, qui a permis la création du centre de gestion du trafic, ainsi que l'implantation de 5 PMV, 27 caméras et 10 stations de comptage. Afin de poursuivre ce déploiement, le ministère a délégué des crédits supplémentaires qui permettront d'engager une deuxième tranche, pour une mise en service avant l'été 2010, de 2 PMV, 6 caméras et 6 stations de comptage.

Monsieur Régis JUANICO
Député de la Loire
Conseiller général
11, rue de la Résistance
42000 SAINT-ETIENNE

*Hôtel Le Play
40, rue du Bac - 75007 Paris*

Ainsi, dans le cadre des travaux de mise en sécurité du tunnel du « Rond-Point » et du nouvel aménagement dans la traversée de Givors, 2 PMV et 22 caméras supplémentaires seront installés en 2010. La part de l'opération non couverte par le CPER, ainsi que le financement des éventuelles évolutions possibles du système devraient être intégrés au programme de modernisation des itinéraires du réseau routier national (PDMI) pour la région Rhône-Alpes qui sera finalisé dans les prochains jours.

Enfin, la mise en place d'une radio d'information routière relève d'une procédure pilotée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et nécessite des investissements importants. Ce type de radio dédiée n'est généralement pas rentable et a été historiquement financé uniquement dans le cadre des concessions autoroutières. Souhaitant effectivement apporter un meilleur service aux automobilistes, mes services étudient actuellement différentes possibilités d'expérimentation qui devraient permettre de mettre au point un modèle économiquement et juridiquement fiable, réutilisable ensuite sur d'autres tronçons du réseau routier national non concédé.

Tels sont les éléments d'information que je souhaitais vous transmettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *de Carriac*

Dominique BUSSEREAU

